

Nous avons demandé à notre respectable et savant ami, M. l'abbé Jouve, et nous avons obtenu de lui une série de *Lettres* sur une grave question dont se préoccupent aujourd'hui un grand nombre de diocèses, la question liturgique, et dans ces lettres, pour le dire en passant, l'on trouvera plus tard la réponse aux questions qu'on nous adresse de divers points sur le choix des livres de plain-chant romain qu'il convient d'adopter. Nous publions la première de ces *lettres*; mais comme notre journal ne paraît que de mois en mois et qu'il peut s'écouler un certain temps avant que notre collaborateur ait donné ses conclusions, nous devons dès à présent, et sans rien préjuger d'avance, prémunir les diocèses contre la réforme la plus déplorable de toutes, celle qui ne tendrait à rien moins qu'à la destruction radicale du chant grégorien, et à laquelle, nous sommes fâché de la dire, un religieux dont la mémoire nous est chère et vénérée, le P. Lambillotte, a attaché son nom. Nous avons personnellement beaucoup vu le P. Lambillotte durant les deux étés qui précédèrent l'année de sa mort; il avait échangé avec nous bien des témoignages de sympathie et d'affection dont le souvenir nous sera toujours précieux; mais enfin ses œuvres restent, et, quoi qu'il en coûte, vis-à-vis des religieux, ses frères, dont plusieurs furent nos maîtres et nos guides et qui sont restés nos amis, de marquer plus profondément un dissentiment sur lequel nous nous sommes efforcé de nous taire jusqu'à ce jour, le moment est venu de dire notre pensée sur un homme, doué sans doute de facultés remarquables, mais qui ont été malheureusement dévoyées. Ce n'était certes pas, chez le P. Lambillotte, orgueil ni présomption; personne ne fut plus modeste et plus humble que lui; mais, dominé de l'idée qu'il avait reçu une mission providentielle, il prenait naïvement les impressions de son esprit pour des inspirations d'en haut. Selon nous, de P. de Lambillotte a été un des plus grands propagateurs de ce *dillettantisme de collège* qui est aujourd'hui la plaie de l'art religieux, et, ce malheureux dillettantisme, il ne l'a pas porté seulement dans les compositions qu'il semblait dérober à l'art des théâtres pour les transplanter de la meilleure foi du monde dans les temples; il // 25 // l'a porté encore dans le chant grégorien, auquel il ne devrait pas plus être permis de toucher qu'à la liturgie elle-même sans le consentement et l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

Si notre opinion paraît sévère à quelques personnes, nous les invitons à prendre connaissance de l'article que M. Stéphen Morelot a publié dans un des derniers numéros du journal *le Chœur*, et dont nous donnons l'extrait suivant:

« La restauration du chant grégorien proposée par le P. Lambillotte n'est point en effet une des ces demi-réformes, comme ce chant en a subi jusqu'à présent. Depuis l'invention de l'imprimerie, les modifications apportées au chant romain se sont bornées généralement à des suppressions de notes plus ou moins considérables, jusqu'à ce qu'une commission, chargée de préparer une nouvelle édition de ce chant, ait jugé à propos d'y réintégrer les notes supprimées. Le P. Lambillotte procède tout autrement. Les suppressions de notes ne sont pas le point essentiel et le trait caractéristique de sa réforme, bien qu'il ne s'en fasse point faute, et qu'il aille dans cette voie au-delà même de la plupart de ses prédécesseurs. Ce qui fait le caractère particulier de son système, ce qui le distingue de tous les autres, c'est que le plain-chant, qui, suivant la pratique universelle, était, comme son nom l'indique, dépourvu de toute variété métrique et ne possédait qu'un rythme essentiellement vague, se trouve soumis au contraire à une mesure régulière, qui l'assimile, de ce côté du moins, à la musique moderne. Aussi le P. Lambillotte n'a-t-il point hésité à proposer pour ce chant (qu'il se refuse à nommer de son ancien nom) la substitution de la séméiographie moderne à l'antique notation carrée, qui était en usage depuis le XII<sup>e</sup> siècle. C'est là un pont fort secondaire assurément et qui ne touche point à l'essence du chant; mais ce qui y touche, et d'une façon des plus compromettantes, c'est l'effet

même de ce rythme auquel le R.P. prétend assujettir les mélodies de S. Grégoire. Si l'on veut savoir qu'elles gagnent à cette restauration on peut essayer quelques-unes des pièces que le P. Lambillotte a insérées dans son *Esthétique* et dans une brochure publiée antérieurement sous ce titre: « Quelques mots sur la restauration du chant liturgique, etc. » On aura d'autant moins de peine à se rendre compte du mérite du chant ainsi remanié, que la notation employée par l'auteur est plus précise et laisse moins à faire au goût particulier de l'exécutant. »

Telle est l'opinion de M. Morelot sur le R. P. Lambillotte. Nous insisterons avec notre collaborateur, principalement sur cette question de la substitution de la notation moderne à la notation carrée, qui n'est « secondaire » qu'en apparence, et qui est à nos yeux une de celles où il est à craindre que la forme n'emporte le fond.

Que dirait-on, par exemple, d'un ecclésiastique ou d'un religieux qui prétendait qu'on doit, dans la liturgie de l'Eglise, substituer la langue vulgaire au latin, sous prétexte que l'on peut exprimer le même sens dans un idiome différent, accessible à toutes les intelligences? L'autorité ecclésiastique ne manquerait pas de répondre qu'il s'agit ici d'une nouveauté où « la forme emporte le fond. » Toute proportion gardée entre des choses d'inégale importance, la question est la même.

Le *post-scriptum* de l'écrit de M. S. Morelot contribuera encore plus à tenir nos lecteurs en garde contre la prétendue réforme du P. Lambillotte:

« P.S. Cet écrit était terminé depuis longtemps, lorsque nous avons lu dans *L'Univers* (13 décembre 1856), une lettre de Mgr l'Evêque d'Arras, à N.S.P. le Pape, par laquelle ce prélat qui porte, comme on sait, au chant ecclésiastique un intérêt aussi vif qu'éclairé, supplie S.S. de vouloir bien prendre des mesures pour que l'unité de liturgie ne soit pas plus longtemps compromise par « des PRÉTENTIONS MALHEUREUSES, » dont la réforme de ce chant est aujourd'hui // 26 // l'objet. (Nous n'ajoutons point avec l'illustre Prélat: « et des spéculations coupables, » parce que nous ne songeons pas le moins du monde à infliger cette note à la publication préparée par le P. Lambillotte). Quoi qu'il en soit de la préférence que Mgr l'Evêque d'Arras paraît accorder à l'une des éditions déjà publiées, nous ne pouvons que nous féliciter de cet acte de haute intervention, puisqu'il confirme les principes sur lesquels nous nous sommes constamment appuyé dans la rédaction de l'article qui précède. C'est un nouveau service rendu à la cause que nous défendons, par l'auteur de la belle instruction pastorale sur le chant de l'Eglise. »

Nous nous associons pleinement à ces dernières paroles de M. Morelot, celles surtout dans lesquelles il fait ressortir la sagesse des avertissements donnés par Mgr d'Arras.

Voici la lettre de M. l'abbé Jouve.

**LA MAÎTRISE, 15 mai 1857, pp. 24-26.**

Journal Title:	LA MAÎTRISE
Journal Subtitle:	JOURNAL DE MUSIQUE RELIGIEUSE
Day of Week:	
Calendar Date:	15 May 1857
Printed Date Correct:	Yes
Volume Number:	2
Year:	1 <sup>ère</sup> année
Series:	None
Issue:	15 Mai 1857
Livraison:	None
Pagination:	24-26.
Title of Article:	QUESTION LITURGIQUE.
Subtitle of Article:	Opinion de M. N. Morelot sur la réponse de P. Lambillotte.
Signature:	J. D'ORTIGUE
Pseudonym:	None
Author:	Joseph d'Ortigue
Layout:	Internal Text
Cross-reference:	None